



PROTECTION CIVILE DE L'UE

FICHE-INFO ECHO

Faits et chiffres

Interventions coordonnées et efficaces face aux catastrophes

Mise en commun des ressources des États membres de l'UE

Déploiements à l'intérieur de l'UE et partout dans le monde

Évitement d'une duplication des efforts et garantie que l'aide fournie réponde aux besoins du pays affecté

Préparation et prévention communes aux catastrophes :

- formation
- échange d'experts
- exercices
- sensibilisation

Depuis 2001, suite aux demandes d'aide enregistrées, le mécanisme européen de protection civile a été activé plus de 230 fois.

Aide humanitaire et protection civile

B-1049 Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32 2) 295 44 00

Fax : (+32 2) 295 45 72

email : echo-info@ec.europa.eu

Site internet : <http://ec.europa.eu/echo>



* Toutes les dernières fiches-info ECHO : bit.ly/echo-fi



Crédit photo : UE/ECHO/Pierre Prakash

Mécanisme européen de protection civile

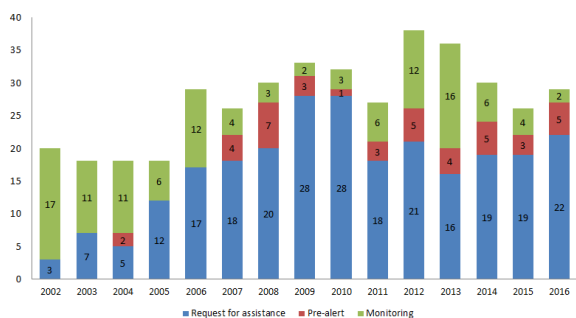
- Lorsque l'ampleur d'une situation d'urgence dépasse les capacités de réponse nationales du pays affecté, le mécanisme européen de protection civile permet l'organisation d'une aide coordonnée par les États y prenant part.
- Le mécanisme européen de protection civile peut être activé pour tout type de catastrophe. Parmi les exemples récents, on peut citer l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest (2014), les inondations dans les Balkans occidentaux (2014), le conflit dans l'est de l'Ukraine (2015) et la crise migratoire européenne (2015-2016). Le mécanisme peut aussi être activé lors d'urgences liées à la pollution marine ; il œuvre alors en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA).
- L'ensemble des 28 États membres de l'UE participent au mécanisme, de même que l'Islande, la Norvège, la Serbie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Turquie.
- N'importe quel pays dans le monde peut faire appel au mécanisme européen de protection civile. Les Nations unies et ses agences, de même que certaines organisations internationales, peuvent également introduire une demande d'aide par ce biais.
- L'aide fournie aux pays frappés par des catastrophes, en matière de protection civile, se compose de ressources contribuées par les États participants, et peut prendre la forme d'une assistance matérielle, d'une expertise, de l'envoi d'équipes d'intervention, ou encore de l'acheminement d'équipements spécifiques. Des experts sont également déployés sur le terrain, dans le cadre du mécanisme, afin d'évaluer les besoins et d'assurer une coordination avec les autorités locales et les organisations internationales, ainsi que pour effectuer des missions de conseil, auprès des pays affectés, en matière de prévention et de préparation. Lorsqu'une aide en protection civile est demandée par des pays tiers, elle est généralement combinée à une aide humanitaire.
- La législation européenne en matière de protection civile, datant de 2013, met surtout l'accent sur la préparation et la prévention des catastrophes, ainsi que sur l'évaluation et la planification de la gestion des risques, à l'échelle nationale.
- Afin de permettre une réponse plus rapide et prévisible de la part de l'UE lors de catastrophes, les [Capacités européennes de réponse d'urgence](#) (EERC) ont été créées. Il s'agit d'un pool volontaire de ressources pré-engagées par les États participant au mécanisme européen de protection civile. Le Corps médical européen s'inscrit dans l'EERC.

Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC)

L'ERCC est le cœur opérationnel du mécanisme européen de protection civile. Le centre rend disponible, 24h/24 et 7j/7, une capacité de veille des catastrophes et de coordination des interventions. L'ERCC recueille des informations en temps réel et d'alerte précoce sur les catastrophes, surveille les risques, prépare des plans de déploiement des ressources (experts, équipes et matériel) tirées du pool volontaire, cartographie les capacités disponibles en coopération avec les États membres et coordonne les efforts européens de réponse aux catastrophes. L'ERCC est en liaison directe avec les autorités chargées de la protection civile et de l'aide humanitaire dans les États participants, garantissant ainsi une réponse européenne cohérente aux catastrophes. Lorsque la clause de solidarité (article 222 du TFUE) est invoquée ou lorsque la présidence de l'UE active le plan de réponse intégrée aux crises politiques, l'ERCC agit également, 24h/24 et 7j/7, comme point de contact central via lequel l'action de l'UE est coordonnée avec les autres services et organismes impliqués dans les efforts de réponse européens.

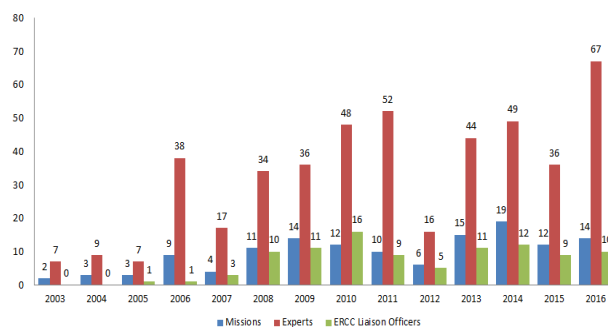
Interventions du mécanisme européen de protection civile

Number of operations* of the EUCP Mechanism



*Operations = any event open in CECIS (request for assistance, early warning (pre-alert), monitoring)

Number of missions and experts deployed



Depuis sa création en 2001, le mécanisme européen de protection civile a assuré le suivi de plus de 300 catastrophes et enregistré plus de 200 demandes d'assistance.

En 2015, le mécanisme européen de protection civile a été activé dans le cas de 26 urgences, comme le séisme au [Népal](#), les feux de forêt en Grèce et la crise migratoire européenne.

En réponse au séisme qui secoua le Népal en avril 2015, une équipe européenne de protection civile a été déployée pour assurer une évaluation et une coordination, au lendemain direct de la catastrophe. 17 États participants ont proposé leur aide au Népal, par l'intermédiaire du mécanisme, sous la forme d'équipes médicales, d'équipes de recherche et de sauvetage, et d'une aide matérielle (abris, lits, couvertures, vêtements, équipements médicaux et médicaments). En juillet 2015, la [Grèce](#) a introduit une demande d'assistance, par le biais du mécanisme, pour lutter contre les douzaines d'incendies forestiers sévissant alors dans le pays. En réaction, des avions canadiens ont été envoyés sur place pour aider la Grèce à gérer ces incendies. L'UE a cofinancé le transport de cette assistance vers la Grèce.

Au cours du second semestre de l'année 2015, la Hongrie, la Serbie, la Slovaquie, la Croatie et la Grèce ont introduit une demande d'assistance, par le biais du mécanisme, pour répondre à l'afflux grandissant de migrants et réfugiés sur leur territoire. L'acheminement de l'aide est coordonné par l'ERCC. De nombreux pays participants ont réagi en mettant à disposition des tentes familiales adaptées aux conditions hivernales, des conteneurs d'hébergement, des lits, des couvertures, des sacs de couchage, ainsi que des conteneurs sanitaires, des vêtements de pluie, des trousse de premiers secours et d'autres articles indispensables, pour répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables. L'UE cofinance aussi le transport et la livraison de l'aide dans les pays affectés.

En mai 2014, le mécanisme européen de protection civile a été activé en réponse aux inondations qui ont dévasté la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Ce fut la plus vaste intervention de l'UE à ce jour, 23 pays participants ayant offert leur aide.

En juillet 2014, le mécanisme a été sollicité par l'Organisation mondiale de la santé pour contenir l'épidémie d'[Ébola](#). Ceci a permis le déploiement rapide et coordonné de fournitures d'urgence et d'experts, mis à disposition par les États participants. L'ERCC gère aussi un système d'évacuation médicale pour le personnel médical international travaillant dans les pays touchés.

Renforcer les Capacités européennes d'intervention d'urgence



* Toutes les dernières fiches-info
ECHO : bit.ly/echo-fi

Les Capacités européennes d'intervention d'urgence, prenant la forme d'un pool volontaire de ressources, constituent la principale innovation du mécanisme européen de protection civile. Les pays intéressés peuvent engager à l'avance différentes sortes de ressources pour participer aux missions européennes coordonnées de protection civile. Lorsqu'une catastrophe se produit, l'ERCC aura pour rôle de faciliter le déploiement coordonné de ces ressources, en étroite collaboration avec les États participants. Ceci permet d'améliorer la disponibilité immédiate des capacités d'intervention, de rendre l'aide plus prévisible et de réduire considérablement les délais de déploiement. États participants et Commission collaborent étroitement pour développer des critères de qualité et un processus de certification pour les différentes équipes, garantissant de la sorte que toutes les équipes répondent à des normes élevées de qualité et d'interopérabilité, et puissent travailler efficacement ensemble sur le terrain. Des formations et exercices sont organisés, pour tester et améliorer encore la coordination et les performances de chacun. Les coûts de mise à niveau des ressources nationales, ainsi que les coûts de certification, de formation et d'organisation d'exercices et ateliers peuvent être financés par l'UE. Une fois certifiées et intégrées au pool volontaire, les frais de transport des équipes déployées en réponse à des urgences pourront être cofinancés par l'UE, à hauteur d'un maximum de 85 %.

Un Corps médical européen (CME) a été mis sur pied, dans le cadre du pool volontaire, pour mobiliser des équipes et experts médicaux et en santé publique, pour des opérations de préparation et d'intervention, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Le CME sera la contribution de l'Europe au Corps médical d'urgence mondial, créé sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé. Il permettra d'accroître, de façon significative, la disponibilité en médecins et matériel médical pour répondre aux urgences, et permettra également de mieux planifier et préparer la réponse aux urgences ayant des conséquences sur le plan sanitaire. Il donnera forme à une assistance médicale européenne répondant aux niveaux requis de qualité.



Planifier la gestion des risques

Dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, les États participants partagent leurs évaluations nationales des risques et de leurs capacités nationales de gestion de ces derniers. La Commission européenne guide les États participants dans l'exécution de ces évaluations et facilite la dissémination et l'échange d'informations sur les bonnes pratiques. Les évaluations par les pairs sont reconnues comme un élément essentiel de l'amélioration des systèmes de gestion des risques des États participants. Comprendre les risques constitue le point de départ du développement des plans de contingence pour l'organisation d'une réponse européenne collective face aux crises majeures. Ces plans faciliteront aussi les échanges de meilleures pratiques et permettront d'identifier les domaines dans lesquels il est nécessaire d'investir davantage en matière de prévention.



Combler les lacunes

Par le biais du mécanisme européen de protection civile, des fonds européens sont aussi débloqués pour combler les lacunes et les déficits temporaires en termes de ressources, de sorte à améliorer la préparation aux catastrophes, ainsi que la planification des efforts européens de réponse aux catastrophes.

Faciliter le transport de l'aide

L'UE contribue financièrement au transport de l'aide proposée par les États participants et facilite également la coordination générale des transports et des efforts logistiques. En 2015, le cofinancement des transports par l'UE dépassait les € 14 millions au total.



Prévention et préparation

Les efforts de préparation et de prévention permettent de réduire l'impact des catastrophes. L'amélioration de la qualité et l'accessibilité des informations concernant les catastrophes, la mise en œuvre de mesures de prévention, la sensibilisation de l'opinion aux risques et à la gestion des catastrophes, l'élaboration de lignes directrices à destination des États participants pour l'évaluation et la cartographie des risques, le soutien à la recherche pour renforcer la résilience aux catastrophes, et l'amélioration des outils d'alerte précoce représentent quelques-unes des activités de prévention de l'UE. En outre, pour encourager un meilleur niveau de préparation, la Commission européenne organise un programme de formations, d'exercices, d'échanges d'experts, et d'apprentissages tirés des expériences passées.

